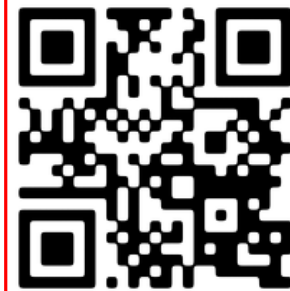




Pour ne plus subir ! Pour agir ! Je me syndique à la CGT !

Réunion des élus du collège désignatif suite à la convocation de la direction de Ford Aquitaine Industries pour une élection partielle du CHSCT pour les 2 sièges vacants des 2ème et 3ème collèges

<http://cgt-ford.com> - Mercredi 28 mai 2014



Le collège désignatif a été réuni le mardi 27 mai 2014 à 9h00 dans la salle de réunion du Comité d'Entreprise de Ford Aquitaine Industries pour répondre à la convocation de la direction. Le Directeur des Ressources Humaines de Ford Aquitaine Industries explique avoir convoqué le collège désignatif pour procéder à l'élection partielle du CHSCT pour les 2 sièges vacants des 2ème et 3ème collèges.

Les élus CGT et CFTC du collège désignatif ont demandé et organisé un vote du collège désignatif pour décider de la tenue ou non de l'élection partielle du CHSCT pour les 2 sièges vacants des 2ème et 3ème collèges.

Pour ce vote, la question posée a été la suivante : "pour ou contre l'élection partielle du CHSCT pour les 2ème et 3ème collèges".

Il y avait 19 votants possibles, les 13 élus (11 CGT et 2 CFTC) du collège désignatif ont participé au vote. Les élus FO et CFE/CGC du collège désignatif ont refusé de déposer leur bulletin dans l'urne.

Résultat du vote : 13 voix contre.

En conséquence et suite au vote "contre" de la majorité des élus du collège désignatif, il n'y a pas eu d'élection partielle du CHSCT pour les 2 sièges vacants des 2ème et 3ème collèges.

Les membres désignés par le collège désignatif lors de l'élection du 13 mai 2014 pour les 2 prochaines années sont :

Philippe POUTOU (CGT), Thierry CHAT (CGT), Alain VIDEAU (CGT) et Jean-Claude DEHRI (CFTC).



Pour ne plus subir ! Pour agir ! Je me syndique à la CGT !

La direction de Ford Aquitaine Industries confirme sa volonté de réduire les moyens des organisations syndicales

<http://cgt-ford.com> - Mercredi 28 mai 2014



La direction a décidé unilatéralement (comme elle le fait trop souvent) de réduire le nombre des Délégués Syndicaux des Organisations Syndicales représentatives à compter du 1er juin 2014. Nous passeront de 3 à seulement 2 DS, soit le minimum légal. Dans la même attitude, la direction n'invitera plus les DS aux réunions des Délégués du Personnel.

Autre exemple avec la réduction des membres au CHSCT, notamment des membres ouvriers qui sont passés de 6 à 4 et de 20 heures de délégation à 15 heures seulement pour remplir leurs missions.

Pourquoi cette préoccupation de la direction de s'attaquer aux us et coutumes qui existaient auparavant dans l'entreprise ? Pourquoi tout ramener au minimum légal dans une entreprise qui prétend à un bon dialogue social ?

Quand les patrons s'en prennent aux représentants des salariés, c'est un message qui leur est envoyé ! Rien n'arrive jamais sans raison, alors préparons-nous à nous défendre tous ensemble !